Le Centre Hospitalier Territorial Gaston-Bourret recrute des pneumologues

Consulter la fiche de l'établissement dans l'Annuaire FHF

Visiter le site internet de l'établissement

Site géographique de l'offre

Centre Hospitalier Territorial Gaston-Bourret 110 Bld J. Wamytan - 98830 DUMBEA BP J5 98849 NOUMEA

Spécialité : Contrat(s) : Assistant spécialiste; PH Descriptif Dès que possible

Pneumologie temps partiel; Remplaçant Assistant/PH

Descriptif

Le CHT Gaston-Bourret de Nouvelle-Calédonie recrute internes, assistants et PH pneumologues et offre l'opportunité de vivre une expérience professionnelle et personnelle dans un cadre de vie remarquable que cela soit pour quelques mois ou années voire pour toute une carrière.

Le CHT est un centre hospitalier de 562 lits et places comprenant un service de réanimation, récent (2017), situé en bord de mer dans un cadre arboré agréable.

Différentes périodes de contrats peuvent être proposées selon les disponibilités des praticiens, le temps de se familiariser avec l'établissement et le service,

Le salaire, indexé en Nouvelle-Calédonie, est fonction des titres et de l'ancienneté.

Le billet d'avion est pris en charge par notre établissement.

Un petit plus : la Nouvelle-Calédonie est située à proximité de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

LE SERVICE DE PNEUMOLOGIE :

- 5 postes de médecins équivalents temps pleins (3 PH et 2 assistants),
- 21 lits d'hospitalisation conventionnelle,
- L'oncologie thoracique est prise en charge par le service d'oncologie,
- Bloc interventionnel où sont réalisés les gestes techniques. Endoscopies bronchiques, drainage thoracique, échographie thoracique, EBUS, EFR et polygraphies. Possibilité de développement de l'activité interventionnelle.
- Imagerie avec un plateau de radiologie interventionnelle pneumologique (pose de drain thoracique sous TDM, biopsies transthoraciques, embolisation artérielle bronchique, traitement par radiofréquence).
- service de réanimation dans l'établissement

CONDITIONS D'EXERCICE:

Pour remplir les conditions d'exercice en Nouvelle Calédonie, le candidat doit fournir :

- L'attestation d'inscription à l'ordre en métropole
- L'attestation de conformité du diplôme de médecin à l'article 24 de la directive 2005/36/CE ;



- L'attestation de conformité du diplôme de médecin spécialiste à l'article 25 de la directive 2005/36/CE

(Pour postuler à cette offre vous devez être titulaire d'un diplôme de médecine)

Personne à contacter : recrutement.medecins@cht.nc